



échafaudage sur briques verre de courette privative

Par **UffaUffa**, le **04/06/2021** à **15:26**

Pour des travaux de ravalement d'une courette intérieure, la copropriété a accepté un devis qui prévoit un échafaudage sur platelage plâtre sur une courette privative qui présente des briques en verre en mauvais état de la cuisine du propriétaire du rdc.

Peut-on construire un échafaudage sans la permission du propriétaire de la courette?

En outre, l'entreprise n'a pas prévu de local pour les ouvriers, pour se changer, manger. C'est normal? Que dit la loi au sujet de cet espace?

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **04/06/2021** à **15:33**

bonjour,

l'entreprise doit obtenir l'accord du propriétaire des briques de verre.

il faut faire confiance à l'entreprise qui engage sa responsabilité.

le propriétaire peut demander de faire un état des lieux avant travaux ou un constat d'huissier.

pour le reste, cela concerne uniquement l'entreprise, les ouvriers peuvent se changer à l'entreprise et ne pas manger sur place.

ce qui est le plus utile, voir obligatoire, ce sont les toilettes pour le personnel.

salutations